

REUNION DE QUARTIER 2 : NORD

(samedi 23 février 2013)

Salle des Oliviers

- Présents : Une trentaine de personnes
- René Buron / Brigitte Giovinazzo / Frank Chevalier
- Lionel Bertrand / Jean-Jacques Trichot

OBJECTIF : ÉCHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion annuelle. Il aborde ensuite les grands sujets actuels concernant la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : son élaboration est en phase finale. Le vote de son approbation est prévu le 25 mars 2013. Depuis l'arrêt du PLU (Avril 2012), de petites modifications de règlement et de zonage ont été retenues. Elles proviennent essentiellement de remarques pertinentes exprimées lors de l'enquête publique. Certaines suggestions des personnes publiques associées ont aussi été retenues.

Les grands travaux – L'extension du groupe scolaire est terminée.

- Salle polyvalente et médiathèque : les aménagements intérieurs sont en phase de finition
- Les nouvelles classes sont utilisées depuis la rentrée de septembre 2012
- L'extension de la crèche a été mise en service en novembre 2012 (la capacité est passée de 50 à 75 enfants)
- Création d'un jardin d'enfants à La Colle sur Loup d'une capacité de 15 enfants. Ces 2 opérations sont réalisées dans le cadre d'un syndicat intercommunal La Colle / Saint-Paul.
- Aménagement routier de la place de Gaulle à l'école et réfection du parking au-dessus de l'école.

Questions / Réponses

- Arrêt de l'éclairage public chemin des Fumérates qui a duré plus de 8 jours. Cette coupure est purement technique et n'a rien à voir avec un non paiement de facture par la commune, comme avancé par l'un des participants.
- Les consommations électriques selon ce même riverain auraient augmenté de 41 % par rapport à l'an dernier. Cette variation du prix provient du report de facture entre l'année 2011/2012.
- Ancienne carrière Grandi : selon certains, toujours des dysfonctionnements. L'affaire est devant les tribunaux.
- Maintien de l'état de la chaussée Allée des Lauriers : une réfection partielle de cette voie vient d'être réalisée.
- Véhicule épave sur un terrain privé : seul le propriétaire peut intervenir.
- Débroussaillage d'un terrain non bâti à hauteur du 10 chemin des Fumérates : la loi n'impose pas au propriétaire de débroussailler une propriété non bâtie. Par

contre, c'est la responsabilité de ses riverains de débroussailler les terrains situés à moins de 50 m (ou 100 m selon la zone) de leur habitation, même lorsque ces terrains sont situés sur la propriété voisine (il faut obtenir l'accord du propriétaire pour pénétrer sur son terrain)

- Charançon rouge : tout doute d'attaque d'un palmier doit être signalé en mairie et en cas de besoin, recours à une entreprise agréée pour traitement 'et éventuellement abattage de l'arbre)
- Moustiques : le Conseil général a instauré un service de conseil et d'intervention. Appeler le N° vert : **0 800 740 606**
- Le ramassage des ordures ménagères se fait désormais 3 fois par semaine au lieu de 5 précédemment (à la fois suffisant et plus économique)
- Voisins vigilants : la partie haute du chemin des Lavandes est couverte par ce dispositif. La partie basse ne l'est pas. Appel du responsable Monsieur Collet au volontariat pour y mettre en place ce dispositif efficace
- Continuation de l'aménagement routier au bas du chemin des Fumérates : les arbitrages budgétaires sont en cours (vote du budget prévu le 25 mars)